



*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Le directeur du cabinet

Paris, le 13 JUIL. 2016

Mesdames et Messieurs les Présidents des associations départementales des maires de France,

J'ai le plaisir de vous informer de la démarche initiée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en vue de disposer d'une cartographie du risque amiante pour l'ensemble des établissements d'enseignement. En effet, si les services du ministère ont accompli un important travail de sensibilisation et d'information des personnels sur ce sujet majeur au plan de la santé publique, ils manquent en revanche de visibilité sur la situation du parc immobilier des écoles, dont la responsabilité en tant que propriétaire incombe aux communes.

A cette fin, mes services ont élaboré en liaison avec l'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS) un questionnaire d'enquête qui va être adressé à l'ensemble des directrices et directeurs d'école et chefs d'établissement de l'enseignement public et privé sous contrat, par messagerie électronique.

L'ONS traitera les informations recueillies et effectuera les relances nécessaires à la mise en œuvre de cette cartographie dont les résultats globaux seront publiés dans le cadre de son rapport annuel.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Présidents des associations départementales des maires de France, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bernard LEJEUNE